REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Savoie

Arrondissement de Saint Jean de Maurienne Canton de St. Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 12

Nombre de Présents: 9 Nombre de Votants: 12

Date de la convocation : 3 JANVIER 2025

Votes pour: 12 Votes contre: 0 Abstentions: 0

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

ID: 073-217302785-20250109-2025_03-DE

Recu en préfecture le 10/01/2025

Publié le 10/01/2025

Séance ordinaire du NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINO

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le neuf janvier à dix-sept heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024 7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents: Mmes BORONAT Virginie, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents: Mme NEYROUD Aurélie

Mme CORTESE Marie-Andrée

M. PELLISSIER Mathieu

procuration à M. MARTINATO Jean-Marc

procuration à Mme CORVAL Corinne

procuration à Mme RANCUREL Marie-France

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: TARIFICATION DE L'EAU AU 1er JANVIER 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de maintenir le prix de la consommation d'eau potable et d'assainissement collectif au niveau de ceux votés en 2024 et FIXE les tarifs de facturation selon le détail ci-dessous à compter du 1er janvier 2025 :

EAU POTABLE

Consommation de 1 à 120 m3 0.728 €/m3 Consommation au-delà de 120 m3 0.170 €/m3

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Consommation de 1 à 120 m3 0.387 €/m3 Consommation au-delà de 120 m3 0.170 €/m3

ABONNEMENT EAU POTABLE

38 € /an proratisé en fonction du temps de présence

ABONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

38 € /an proratisé en fonction du temps de présence

ABONNEMENT

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

38 € /an proratisé en fonction du temps de présence

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,

Maire

M. Jean-Marc MARTINATO, Secrétaire de séance